



**Collège
VAUBAN**



Avenue Paul Mansard - 54400 LONGWY
Tél.: 03 82 23 34 44

Collège Vauban – LONGWY
Séjour en Irlande

Procédure : marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Dates : du 22 mars au 27 mars 2020 (dates flexibles)

Effectif : 53 participants (48 élèves + 5 accompagnateurs)

PROGRAMME DU VOYAGE

Jour 1 :

Départ du collège trajet
1 repas tiré du sac
Selon l'horaire de départ, diner à prévoir en route
Traversée en bateau

Jours 2 :

Petit-déjeuner
Suite traversée en bateau
Les repas sur le bateau pendant la traversée
Arrivée
Diner et nuit en familles

Jour 3 et 4 :

Petit-déjeuner en familles
Panier-repas préparés par les familles
Diner et nuit en familles

Jour 5 :

Petit-déjeuner en familles
Panier-repas préparés par les familles
Départ pour Longwy
Diner et nuit sur le bateau (ou fast-food selon horaires de traversée)

Jour 6 :

Petit-déjeuner sur le bateau
Panier repas préparé par la compagnie maritime
Trajet jusqu'à Longwy

VARIANTE N°1 : DUBLIN : Visites à programmer (ordre selon votre convenance)

- *Visite libre de Dublinia Centre.
- *Visite libre de Causey Farm.
- *Visite libre de Epic the Irish Emigration Museum
- *Visite libre de Glendalough Heritage Centre
- *Temps libre dans Dublin
- *Visite libre de Trinity College

VARIANTE n°2 : CORK Visites à programmer (ordre selon votre convenance)

- *Visite libre de Muckross House and Gardens
- *Visite libre du Titanic Experience COBH
- *Initiation à la musique et danses irlandaises
- *Visite libre de Rock of Cashel
- *Visite de Dunbrody Famine Ship
- *Temps libre dans Cork

Souhait d'être déposés à proximité des lieux visités

Conditions de transport

Le transport s'effectuera en bus classe tourisme (joindre une photo du véhicule avec descriptifs des éléments de confort) et en cabines pour la traversée en bateau. Le transport en bateau se fera directement de la France à l'Irlande, sans passer par le Royaume-Uni. Les conditions de transport et les temps de conduite des chauffeurs devront respecter les réglementations en vigueur des pays visités. Ceintures de sécurité obligatoires pour l'ensemble des passagers.

Conditions d'hébergement

L'hébergement s'effectuera en familles d'accueil pour les élèves (minimum 2 élèves, maximum 4 élèves par familles). L'hébergement s'effectuera en hôtel confortable, propre et proche de toutes commodités pour les accompagnateurs (chambres simples ou doubles). Prévoir l'acheminement des accompagnateurs au point de rencontre si le chauffeur n'est pas logé dans le même hôtel.

Pension complète du jour 2 au midi du jour 6.

Conditions financières

Le prix global du voyage figurant sur le devis sera un prix global TTC ferme et définitif. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs. Le prix devra comprendre l'ensemble des frais et charges liés à la bonne réalisation du séjour. Notamment :

- L'hébergement et les repas des chauffeurs
- La prise en charge du groupe en bus tout le séjour et frais liés à cette prestation (péages, parking, permis d'entrée dans les villes, ...)
- Les entrées et les frais de réservations obligatoires des sites et musées prévus
- Les visites guidées
- L'assurance annulation
- Une réunion d'information au collège avec les parents et remise d'un dossier pratique pour chaque participant
- En option : assurance individuelle accident, rapatriement et bagages

Date limite et modalités des dépôts d'offres

Date limite du dépôt des offres le **dimanche 03 novembre 2019 à 20h00**.

Le dossier devra contenir :

- Le devis descriptif détaillé du séjour
- La copie de l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- La copie du certificat d'immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
- La copie de l'adhésion à l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme)

Critères de choix

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et de leur pondération :

- ☞ Prix : 60 %
- ☞ Respect du programme : 20 %
- ☞ Qualité de la prestation de l'autocar : 10 %
- ☞ Proximité des lieux d'hébergement : 10%